

QUESTION 102

QUEL EST LE DEVOIR DE TOUS CEUX QUI ONT ÉTÉ ADÉQUATEMENT BAPTISÉS?

Réponse : le devoir de tous ceux qui ont été adéquatement baptisés consiste à se joindre volontairement et à se consacrer à une Église locale de Jésus-Christ, et ce, afin qu'ils puissent marcher sans reproche dans tous les commandements et ordonnances du Seigneur *a*.

a Actes 2.41-42 : « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés; et, en ce jour-là, le nombre de disciples augmenta d'environ trois mille âmes. Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières. »

Actes 5.13-14 : « ... et aucun des autres n'osaient se joindre à eux; mais le peuple les louait hautement. Le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, hommes et femmes, augmentait de plus en plus... »

Actes 9.26 : « Lorsqu'il se rendit à Jérusalem, Saul tâcha de se joindre à eux; mais tous le craignaient, ne croyant pas qu'il soit un disciple. »

1 Pierre 2.5 : « ... et vous-même comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. »

Luc 1.6 : « Tous deux étaient justes devant Dieu, observant d'une manière irréprochable tous les commandements et toutes les ordonnances du Seigneur. »